

Premier mouvement familial associatif de France
Association reconnue d'utilité publique
Association de défense des consommateurs

160 000 familles adhérentes
2 200 associations locales

Paris, le 30 mai 2018

PROJET DE LOI ALIMENTATION : UNE OCCASION MANQUÉE

Le projet de loi *pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable* a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Si Familles Rurales salue certaines avancées comme l'instauration d'un seuil de 50% de produits « bio ou écologiques » dans les cantines scolaires, ce texte manque d'ambition et ne répond pas suffisamment aux attentes des consommateurs qui demandent plus de transparence et de traçabilité.

Malgré la volonté affichée de modifier en profondeur notre modèle alimentaire, le gouvernement s'est opposé à plusieurs mesures significatives proposées par les parlementaires par voie d'amendement.

Ainsi, l'interdiction ou la limitation des messages publicitaires en faveur des produits alimentaires et boissons trop riches en sucre, sel ou matière grasses et ayant pour cible les enfants de moins de 16 ans a été rejetée. Pourtant, un enfant sur six est aujourd'hui en surpoids en France ! Les industriels ont toute latitude pour créer l'envie et le besoin chez l'enfant de consommer ces produits sans réelle limite.

L'obligation du Nutri-Score, un code couleur qui permet aux consommateurs de repérer très facilement la qualité nutritionnelle d'un produit, a également été rejetée alors qu'il répond à une réelle attente.

Ces mesures étaient pourtant portées par de nombreux députés, également issus du groupe majoritaire. Familles Rurales regrette que ces améliorations ne figurent pas dans le texte car elles auraient véritablement constitué un changement dans les pratiques. L'alimentation et la santé sont un enjeu majeur pour la société, elles doivent primer sur les intérêts et revendications de certains industriels.

Le Mouvement souhaite que la poursuite de l'examen du texte au Sénat permette des avancées afin que cette loi ne devienne pas une occasion manquée.



CONTACT PRESSE

Jean-Baptiste BAUD | 06 68 07 75 85 | jean-baptiste.baud@famillesrurales.org

Familles Rurales, fédération nationale | 7 Cité d'Antin, 75009 Paris | 01 44 91 88 88